



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 08 Juillet 2015

Date de la convocation 23 Juin 2015	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, Mme GREGOIRE Arielle, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme PRULHIERE Yolande à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent à Mme BARRE Berthe, Mme OLLIE Sophie à Mme REVERTE Françoise, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis,</p>

Objet : Vente d'un local situé 4 rue du Maréchal Ferrand, ZAC de la Barthe, 34230 Paulhan.

Monsieur VALERO informe les membres du conseil communautaire que Madame Béatrice GAL-GOUBY exerce à Paulhan une activité d'apprentissage de danse sous l'enseigne « Studio B ». Elle est actuellement locataire et souhaite investir dans un local afin de développer son activité.

Il précise que la Communauté de communes possède des locaux qu'elle a construits sur la ZAC de la Barthe à Paulhan. Certains de ces locaux sont loués et d'autres sont inoccupés.

Elle possède notamment un local aujourd'hui vacant, d'une surface de 205 m², situé 4 rue du Maréchal Ferrand ZAC de la Barthe 34230 Paulhan.

Le service des Domaines a estimé la valeur de ce local à 103.000 euros.

Madame Béatrice GAL-GOUBY a transmis à la Communauté de communes une offre d'achat du local précité au prix de 103.000 € net vendeur.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente d'un local situé 4 rue du Maréchal Ferrand, ZAC de la Barthe à 34230 Paulhan à Madame Béatrice GAL-GOUBY,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150710-2015-07-08-16-DE
Date de télétransmission : 16/07/2015
Date de réception préfecture : 16/07/2015